

Concours Instagram et Facebook 1er Anniversaire ShopAdvizor France

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

ShopAdvizor France (ci-après désignée sous le nom « La société organisatrice »), dont le siège social est situé 4 rue Clément Ader 31140 Aucamville, immatriculée sous le numéro SIRET 80171990700017, organise du 15 au 31 octobre 2020 (jours inclus) un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Concours Instagram et Facebook 1er Anniversaire ShopAdvizor France » (ci-après dénommé « le Concours »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Concours gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, et résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide (ci-après « le ou les Participants ») à laquelle elle pourra être contactée pour les besoins et la bonne gestion du Concours et ayant rempli les modalités de participation ci-dessous énumérées.

Ne peuvent pas participer, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Concours y compris le personnel de la Société organisatrice, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit.

Le seul fait de participer à ce Concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 –MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Concours se déroule exclusivement sur le compte Instagram et la page Facebook de ShopAdvizor France (respectivement @shopadvizorfr et @shopadvizor.fr) aux dates indiquées dans l'article 1.

Pour participer, les participants devront :

1. Suivre le compte Instagram @shopadvizorfr et/ou la page Facebook @ShopAdvizor.fr
2. Liker la publication du concours sur les deux plateformes ou l'une des deux
3. Commenter la publication du concours, sur les deux plateformes ou l'un des deux, en suivant les critères suivants :
 - a. Exprimer des vœux d'anniversaire pour ShopAdvizor ou ;
 - b. Indiquer du nouveau contenu que les participations souhaitent voir sur l'application au cours de l'année à venir et ;
 - c. Taguer au moins 2 amis sur le même commentaire.

Les profils des participants devront être réels, il n'est pas acceptable de taguer des profils de célébrité, ni de profils dédiés exclusivement à des concours.

Chaque commentaire respectant les points antérieurs sera pris en compte comme une participation. Les participations sont illimitées et plusieurs commentaires d'un même participant peuvent être postés sur la publication.

Seront refusés les contenus non-personnels et ceux ne respectant pas les critères de participation, ainsi que tous contenus à caractère injurieux, dénigrant ou offensant.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Deux gagnants seront élus :

- 1 gagnant pour la plateforme Facebook
- 1 gagnant pour la plateforme Instagram

Les gagnants seront désignés grâce à des tirages au sort qui se réaliseront de manière aléatoire :

- 1 tirage au sort contenant tous les commentaires respectant les critères, postés sur la publication de la plateforme Facebook. Le participant ayant posté ce commentaire sera élu le gagnant de la plateforme Facebook.
- 1 tirage au sort contenant tous les commentaires respectant les critères, postés sur la publication de la plateforme Instagram. Le participant ayant posté ce commentaire sera élu le gagnant de la plateforme Instagram.

Les 2 gagnants du prix seront annoncés dans la semaine du 2 au 8 novembre 2020 sur le profil Instagram de @ShopAdvizorfr et sur la page Facebook de @ShopAdvizor.fr.

Ils seront contactés par message privé d'Instagram ou de Facebook au cours des 3 jours suivants afin de leur confirmer la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 4 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 - DOTATION

Les deux gagnants se verront remporter :

- 1 carte cadeau de 50 € sur Instagram à dépenser sur <https://www.amazon.fr/>
- 1 carte cadeau de 50 € sur Facebook, à dépenser sur <https://www.amazon.fr/>

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DE LA PROMOTION ET DU RÈGLEMENT

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler ou modifier la promotion à n'importe quel moment, en cas de ne pas pouvoir garantir le bon fonctionnement du concours, pour des raisons techniques ou autres questions organisationnelles.

ARTICLE 7 – CLAUSE DE PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles des participants fournis par ceux-ci lors de leur inscription et/ou participation au Concours seront traitées par ShopAdvizor FRANCE (ci-après le « Responsable de traitement ») dont les informations peuvent être consultées sur les mentions légales du site ShopAdvizor France.

Le Responsable de traitement pourra être contacté par courrier ordinaire à l'adresse indiquée à l'article 1 ou bien par courrier électronique à : gdpr@fr.shopadvizor.com

Toutes les informations collectées sont enregistrées par la Société organisatrice responsable de leur traitement. Elles ont vocation, soit à valider la participation au concours, soit à remettre les éventuels lots remportés lors du concours sur la base de la nécessité de fournir les services demandés par le participant lors de sa participation au concours. La communication des résultats au public se fait sur la base de la relation contractuelle avec le participant et l'intérêt de la Société organisatrice à être le plus transparent possible.

Le traitement des données est nécessaire pour la gestion de la participation au concours et le refus de les fournir implique l'impossibilité d'y participer.

Les données personnelles des participants ne pourront être communiquées à des tiers que dans les cas suivants (i) existence d'une obligation légale, (ii) si le respect du contrat l'exige ou (iii) à des organismes judiciaires ou aux corps et forces de sécurité de l'état aux effets de répondre au respect des obligations contractuelles ; tout ceci bien évidemment dans le cadre des fonctions que la loi aura attribué à ces autorités.

Les données personnelles des participants ne pourront en aucun cas faire l'objet de transferts internationaux de données.

Le traitement sera uniquement maintenu durant la gestion du concours et, à la fin de celui-ci, jusqu'à la prescription de toutes les actions pour lesquelles l'information du concours pourrait être utile.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement, d'opposition pour motif légitime, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et, le cas échéant, de retirer votre consentement à tout moment. Une fois inscrit pour exercer un ou plusieurs de ces droits il convient de fournir une pièce justificative d'identité et de contacter la Société Organisatrice par courrier électronique à : gdpr@fr.shopadvizor.com.

Finalement, vous avez le droit de formuler une réclamation auprès de la CNIL en cas d'avoir connaissance ou de considérer qu'un fait pourrait constituer un manquement à la réglementation applicable en matière de protection des données.